



Intendance

impacter notre Vie

Comité des Finances et d'Intendance
Rapport à l'Assemblée Internationale de 2022

Oklahoma City, Oklahoma

L'Acte de Donner Avant Tout

Dans le rapport du Comité des Finances et d'Intendance de 2016 et 2018, nous avons attiré l'attention de ce corps international sur les ajustements opérés par les Bureaux Internationaux et notre Comité d'Atteinte, lesquels accorderaient à toutes les nations une opportunité commune touchant les Partenaires pour la Moisson et les Dons pour la Moisson. Les églises locales avaient reçu la permission de destiner leurs offrandes pour les missions et les projets à un Etat/une région/ une nation ou une église locale de leur choix basé sur la conduite du Saint-Esprit.

Alors que ces ajustements ont aidé certains niveaux de ministère, nous, Comité des Finances et d'Intendance, réalisons que de grands défis persistent afin de répondre aux besoins de chaque niveau de ministère au sein de notre mouvement. Nous croyons sincèrement qu'à ce temps, un ajustement systémique consisterait uniquement en un effort de réaffecter ou redistribuer le flux du revenu existant. Une redistribution du flux de revenu disponible, tout en répondant aux besoins d'un niveau, ferait qu'un autre en soit privé. Comme indiqué, nous devons, à partir de l'Assemblée Internationale de 2018, définir des efforts visant à collaborer avec l'Evêque Général, les Presbytères Généraux, le Comité Administratif, et le directeur exécutif des Finances et d'Administration afin de déterminer des ajustements possibles susceptibles de répondre aux besoins sans affaiblir un autre niveau. Par conséquent, nous avons conclu que tout ajustement opéré devrait uniquement redistribuer le flux de revenu existant. Nous avons donc choisi d'approcher la participation et le partenariat des églises locales avec les Bureaux Internationaux par voie de leur envoi de dix pourcent aux Bureaux Internationaux soit dans le compte international de leur région du monde.

Les Presbytères Généraux méritent les éloges d'avoir œuvré à approfondir la participation à une intendance responsable pour leurs régions. Leur appel à faire montre de générosité se base sur l'intendance biblique, d'autant plus que Paul le fit pour l'église de Macédoine lorsque leur capacité de donner connut des extrêmes. Leur extrême capacité de donner passa d'une vie de pauvreté profonde, alors qu'ils faisaient confiance à Dieu, vers la capacité de répondre à chaque besoin. Le passage de Corinthiens indique que personne, aucune nation, aucun Etat, ou aucune région n'est trop pauvre pour être généreux et assumer la responsabilité de prendre soin des autres dans le besoin au sein du corps. *« Nous vous faisons connaître, frères, la grâce de Dieu qui s'est manifestée dans les Eglises de la Macédoine. Au milieu de beaucoup de tribulations qui les ont éprouvées, leur joie débordante et leur pauvreté profonde ont produit avec abondance de riches libéralités de leur part. Ils ont, je l'atteste, donné volontairement selon leurs moyens, et même au-delà de leurs moyens » (2 Corinthiens 8 :1-3).*

Nous sommes reconnaissants et célébrons l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes, l'Amérique Centrale, l'Europe, l'Amérique du Nord/le Canada, et l'Amérique du Sud qui participent à porter ensemble les fardeaux financiers d'une Eglise globale. La participation de chaque région s'étend de 1,5 pourcent à 85 pourcent des églises.

Pendant que nous célébrons ce que plusieurs entreprennent, nous partageons ces pourcentages pour indiquer le travail qu'il nous reste à faire. Comme nous pouvons le voir, certaines ne participent pas à ce partenariat ; ainsi donc nous faisons le choix de vous demander de considérer par la prière même dans votre extrême pauvreté d'adopter un style de vie généreux qui consiste à « donner avant tout. » Jésus nous enseigne dans Matthieu 6 qu'il y a un lien entre notre cœur et nos finances. Il était, semble-t-il, en train de penser que le plus grand concurrent de notre confiance et dépendance de lui serait l'argent. L'acte de donner est une occasion d'exprimer visiblement et tangiblement notre confiance en lui par-dessus tout.

« Quand nous donnons, nous illustrons notre croyance que Dieu peut faire plus avec une portion de ce qu'il nous a donnée, que nous en pouvons avec la totalité. Nous croyons ce miracle chaque jour au sein du corps de l'église internationale comme il pourvoit les moyens pour le ministère à travers le monde entier. A travers les dons fidèles, ce corps d'église est capable d'accomplir de grandes œuvres à travers le monde, et pour cela, nous louons le paiement fidèle des dîmes et les offrandes de l'Eglise de Dieu de la Prophétie. (Rapport des Finances et d'Intendance à l'Assemblée Internationale de 2018).

UNE EXHORTATION BIBLIQUE

Nous présentons trois domaines d'accent pour nous, que Dieu a pourvus afin de répondre à nos besoins. Quand nous embrassons pleinement l'intendance comme une valeur fondamentale, Dieu répondra à nos besoins de manières suivantes au moins :

- 1) **Les besoins de l'église sont satisfaits à travers vos propres mains.** Nous encourageons les pasteurs et les églises locales d'œuvrer ensemble pour assumer leurs responsabilités financières qui rendront honneur à Dieu et répondront aux besoins de chaque congrégation.

« Souviens-toi de l'Éternel, ton Dieu, car c'est lui qui te donnera de la force pour les acquérir, afin de confirmer, comme il le fait aujourd'hui, son alliance qu'il a jurée à tes pères » (Deutéronome 8 :18).

Au commencement, Dieu donna à Adam et Eve la responsabilité de prendre soin des choses ; donc, il leur a donné la capacité de travailler. Il continue d'agir ainsi avec nous aujourd'hui. Il nous a donné la capacité de travailler et produire la richesse.

- 2) **Les besoins de l'église sont satisfaits à travers les mains des autres.** Nous encourageons la création d'un réseau avec les autres qui ont des moyens et un cœur d'aider.

Paul écrit, « Je puis tout par celui qui me fortifie. Cependant vous avez bien fait de prendre part à ma détresse » (Philippiens 4 :13, 14).

Dieu peut utiliser et utilisera des gens dans votre vie pour les besoins de chaque niveau de ministère dans tout Etat/région/nation/congrégation/bureau de cette église.

- 3) **Les besoins de l'église sont satisfaits à travers des miracles de Dieu.** Dieu se réjouit de faire ce que les hommes ne peuvent faire. Il se réjouit de surprendre ses enfants avec la provision pour chaque besoin.

« Nous vous faisons connaître, frères, la grâce de Dieu qui s'est manifestée dans les Eglises de la Macédoine. Au milieu de tribulations qui les ont éprouvées, leur joie débordante et leur pauvreté profonde ont produit avec abondance de riches libéralités de leur part » (2 Corinthiens 8 :1, 2).

Depuis la fin des années 1990, la direction du Comité des Finances et d'Intendance est évidente. En parcourant les archives de l'histoire de notre Eglise, il se dégage un ton et une déclaration emphatique. Pour citer le Comité des Finances et d'Intendance en 1998, *« la motivation et l'attitude du cœur sont toutes importantes. »* Le Saint-Esprit est en train de façonner le cœur de l'Eglise de Dieu de la Prophétie. Nous avons eu un problème de cœur pendant trop longtemps, et ce comité désire faire que la transformation du cœur soit un accent qui produit une attitude de "Se Donner Avant Tout. »

Nous, en tant qu'individus, églises, entreprises, commerces et corporations, avons été bénis si bien que l'attitude de se donner premièrement répondra aux besoins de cette organisation. Alors que nous avons sondé nos cœurs et nos esprits pour déterminer la meilleure direction de mouvoir ce corps grâce à un système financier, nous sentons qu'il n'y a pas d'options qualifiées pour changer les systèmes de notre mouvement. Cependant, comme nous voulons voir le cœur de cette Eglise transformé pour refléter Christ, les bureaux de cette Eglise doivent continuer à rechercher des ajustements structurels dans leurs opérations dans le but de convenir au système financier actuel. Ces églises, individus, entreprises, commerces et corporations qui sont plus forts parmi nous doivent reconnaître que le Seigneur ne nous donne pas la force de notre état pour assujettir les autres, mais afin que nous soyons capables de la répandre parmi les plus faibles que nous.

Nous avons tous une obligation envers l'adhésion à ce corps, telle que Paul a instruit : *« Nous qui sommes forts, nous devons supporter les faiblesses de ceux qui ne le sont pas, et ne pas nous complaire en nous-mêmes. Car Christ ne s'est point complu en lui-même, mais selon qu'il est écrit : Les outrages de ceux qui t'insultent sont tombés sur moi » (Romains 15 :1-3).*

SECTION 1 : LA PHILOSOPHIE DE COMPENSATION

L'Eglise de Dieu de la Prophétie, en tant qu'un corps international désire que tous ceux qui servent fidèlement dans le ministère soient rémunérés de façon appropriée pour leur service dans leur domaine de ministère dans le but de reconnaître, garder et motiver nos ministres et employés. C'est le but de l'Eglise de Dieu de la Prophétie que tous ceux qui œuvrent pour le Seigneur dans notre organisation soient proprement rémunérés pour leur œuvre, car ils méritent leur salaire. Vous noterez aussi que l'ancien est digne d'un « *double honneur* » (réf. *1 Timothée 5 :17-19*).

« L'étendu du ministère est vaste à travers le monde. Ainsi, chaque comité local/d'état/régional/national/international des finances doit développer sa philosophie de compensation au sein de leur domaine ministériel qui refléterait les mêmes buts que la philosophie des Bureaux Internationaux qui est biblique, compréhensible, équitable et financièrement responsable.

Ainsi, ce Comité cherche à encourager chaque église de considérer par la prière de rémunérer de façon appropriée nos serviteurs fidèles qui s'efforcent à équiper chaque disciple de Christ pour l'accomplissement de la Grande Commission que notre Seigneur nous a appelés à embrasser. Nous devons assumer une attitude qui reflète le fait de se donner premièrement, un mode de vie généreux comme illustré dans la section « L'acte de se donner avant tout » de ce rapport (*Rapport des Finances et Intendance à l'Assemblée de 2018*).

Dans la même attitude de « se donner avant tout, » par laquelle l'église désire bénir leur pasteur, il est également important que nos pasteurs considèrent par la prière l'œuvre de l'église.

Action Administrative pour la Section 1

Lorsqu'un pasteur a une fonction rémunérée ou d'autres moyens de support financier et désire ne pas recevoir de rémunération sur la dîme payée dans l'église locale, l'église doit opérer comme suit :

- 1) Un document doit être établi (un exemple est fourni dans ce rapport) et soumis à la conférence de l'église afin d'être inscrit dans les procès-verbaux, que le pasteur a renoncé à la totalité des dîmes, soit à une portion des dîmes payées par l'église locale. Il doit clairement déclarer que pour l'actuel pasteur uniquement, les dîmes appartiennent dès lors à l'église locale pour être distribuées à d'autres domaines ministériels soit être destinées à l'œuvre de futurs pasteurs.
- 2) Le trésorier de l'église locale enverra la portion des dix pourcent des dîmes que le pasteur aurait payées, si le pasteur avait reçu ces dîmes, au bureau d'état/régional/national. Ceci assurera que le bureau d'état/régional/national reçoit des fonds nécessaires pour assister leur œuvre respective en équipant des églises de leur juridiction.

SECTION 2 : OFFRANDES POUR LES MISSIONS ET LES PROJETS

Alors que l'Eglise de Dieu de la Prophétie continue de s'accroître en nombre et en influence, nous sommes en train d'arriver au défi d'offrir plus de conscientisation touchant les besoins financiers des Missions Globales comme cela concerne l'Amérique du Nord. Nous sommes défiés en tant qu'Eglise globale d'aligner nos pas sur cette croissance. C'est une priorité que tous nos leaders, pasteurs et congrégations soient dans une compréhension totale de la façon dont notre département des Missions Globales est structuré. Dans une interview récente, le Comité des Finances et d'Intendance a appris des informations utiles qui conduiraient à une Eglise globale engagée dans l'offrande des missions.

Le Comité des Finances et d'Intendance désire conduire une Eglise globale vers l'offrande basée sur notre relation avec le Seigneur, plutôt qu'avec le but d'un mandat systématique. Si nous continuons de considérer notre offrande et notre adoration pour le Seigneur, il semble y avoir de grands bénéfices pour chacun. Lorsqu'un cœur généreux en est la source, plutôt qu'un cœur contraint, chacun en bénéficiera, et le Seigneur recevra la louange. Nous devons nous rappeler que l'attitude est tout ce qui compte. Payer la dîme et l'offrande pour satisfaire les principes directeurs de l'Eglise de Dieu de la Prophétie n'est, en et de soi, salubre. Paul écrit : « Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment. Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie » (2 Corinthiens 9 :6, 7).

La vision de « Partenaires pour la Moisson » établie par les Ministères des Missions Globales devait fournir des ressources de manière ci-après :

- 1) Les Partenaires pour la Moisson sont appelés à lever des fonds pour des nations/états/régions où des ressources ne sont pas actuellement suffisantes.
- 2) Les Partenaires pour la Moisson facilitent la connexion et la communication en promouvant des partenariats entre des églises locales et des nations/états/régions approuvés pour la participation.
- 3) Les Partenaires pour la Moisson pourvoient également une plateforme pour la comptabilité, les rapports et la distribution des fonds. La participation dans les Partenaires pour la Moisson devait être temporaire jusqu'à ce que la nation/l'état/la région ait gagné suffisamment de force dans le but de devenir autosuffisant.

Il y a deux bras pour le Ministère des Partenaires pour la Moisson :

- L'offrande des Missions – anciennement le Niveau Un.
L'offrande des Missions est destinée à la rémunération personnelle, à l'hébergement, au voyage et au fonctionnement des bureaux nationaux/d'états/régionaux. Elle peut aussi aider aux subsides pastoraux et à l'atteinte.
- L'offrande des Projets – anciennement le Niveau Deux.
L'offrande des Projets est destinée à des projets spécifiques tels que les constructions, les besoins de transport, le support ministériel, les besoins d'éducation, les croisades d'atteinte, l'implantation d'églises, etc. Le Presbytère Général doit approuver ces projets.

Ce qui est aujourd'hui pour nous des occasions de ressourcer et servir les autres dans notre Eglise globale apparaît plus différent de ce qu'il fit à son début. En 1915, quand notre ancien Evêque, A.J. Tomlinson, institua l'offrande pour les Missions Mondiales ce n'était ni son désir ni son but de financer une nation pour une durée indéterminée. Il désirait voir le financement comme un moyen d'aider une nouvelle nation à s'établir, avoir une croissance durable et devenir autosuffisante.

Sur les dix dernières années, nous avons vu la croissance dans l'offrande des fonds missionnaires. Cela était devenu un accent plus important lorsque l'Amérique du Nord fut incluse en 2014 comme un candidat Partenaire pour la Moisson. En choisissant une région ou une nation pour être son partenaire, certains critères sont importants en vue de sélectionner lesdites zones. Ce qui suit vous aidera à considérer comme des points de critères. Les critères établis ci-après portent les Etats-Unis à un niveau d'égalité avec les autres nations du monde.

Critères de Participation pour les Etats-Unis

- L'éligibilité pour la participation serait déterminée par le Presbytère Général de l'Amérique du Nord, le Comité des Missions Globales et le Coordinateur des Missions Globales.
- Afin d'assister ce groupe à déterminer l'éligibilité, les zones considérées pour la participation devraient fournir les états financiers des trois dernières années fiscales ainsi que leur budget pour l'année en cours.

- La comptabilité est un principe biblique et vital pour l'intégrité des Partenaires pour la Moisson. Pour qu'un état/une région soit considéré(e), 60 pourcent de leurs églises locales doivent effectivement présenter un rapport et payer dix pourcent des dîmes aux Bureaux Internationaux. Aussi, l'évêque doit présenter à son Presbytère Général un registre crédible de paiement des dîmes, des rapports et une comptabilité fiable. Une comptabilité permanente soutenant l'éligibilité est requise.
- Une fois qu'un état/une région est approuvé(e), le Département des Missions Globales informera de leur éligibilité les églises locales des Etats-Unis et les zones autosuffisantes du monde.
- Une église locale devrait faire une déclaration annuelle des offrandes pour les missions. Une église locale ne peut devenir partenaire de son propre état/sa région.
- Il sera permis à chaque état/région approuvé(e) pour la participation d'avoir jusqu'à cinq églises des Etats-Unis comme Partenaires pour la Moisson et deux églises en dehors des Etats-Unis.
- Les états/régions participant seront tenus de soumettre des états financiers annuellement pour la révision. Cette révision sera effectuée par le Presbytère Général de l'Amérique du Nord, le directeur exécutif des Finances et d'Administration et le Coordinateur des Missions Globales. Puisque le support est compris comme étant temporaire, la révision servira à mesurer le progrès vers le but. Une fois qu'un état/une région deviennent autosuffisants, les partenaires de leurs églises locales recevront une communication dans ce sens afin que l'église puisse se connecter avec d'autres zones en besoin.
- Les églises locales n'envoieront pas les fonds directement aux états/régions. Dans le but de faciliter la coordination et maintenir une comptabilité consistante, ainsi que la présentation de rapport et la distribution des financements, les fonds, accompagnés d'un Rapport Mensuel du Trésorier, seront envoyés aux Bureaux Internationaux comme il en est exactement des Partenaires Internationaux pour la Moisson.
- L'état/la région est tenu(e) de présenter des rapports et des informations sur le progrès de leur zone sous forme de Rapport aux Partenaires pour la Moisson. Ces types de bulletins d'information sont critiques dans le but de maintenir la connectivité.

Ces types de critères visent la comptabilité. Le Coordinateur des Missions Globales, avec les Evêques Nationaux ou Régionaux, suscitent la conscience vis-à-vis des besoins financiers au sein de notre Eglise globale. Cependant, cet argent devrait entièrement se canaliser vers les Bureaux Internationaux. Il y a deux raisons spécifiques pour ce protocole. Premièrement, il ne s'agit pas de contrôle, mais de sauvegarde et sécurité. Aider à ce que l'argent parvienne à son but intentionné est la première priorité. Deuxièmement, il s'agit de la responsabilité envers le donneur ainsi que la responsabilité envers le leadership de la nation bénéficiaire et financée.

Ce comité aimerait rendre honneur à ces régions qui ont continué de rester fidèles dans l'offrande des missions et défie celles qui ne considèrent pas par la prière de semer la bonne semence sur la bonne terre qui produira la moisson.

SECTION 3 : BUDGETS

Aujourd'hui, l'église fait des affaires dans une culture qui exige une plus grande responsabilité. En tant que leaders, nous ne devons pas ignorer l'intendance de toute la vie, qui construit la confiance. La confiance décroissante des gens vis-à-vis des organisations est une indication claire que la responsabilité est critique.

Dans le but d'aider nos églises et nos bureaux d'états/régionaux/nationaux à être plus transparents et assumer plus de responsabilité, un budget est indispensable. Un budget crée l'ouverture vers une vision croissante, définit des priorités en planifiant des besoins du ministère, construit la crédibilité et la confiance des entités, et conduit vers la reconnaissance que les ministères de l'église méritent leur support. Il construit également la confiance dans les leaders et leur gestion des ressources de l'église. Le bénéfice pour l'église ou le bureau d'état/régional/national est qu'un budget vous fournit un outil administratif pour évaluer votre travail en cours, chercher des solutions visant à envisager les besoins de votre ministère, et vous aider à accomplir votre mission.

Luc, dans notre entendement, se référait à un budget lorsqu'il disait « Car, lequel de vous, s'il veut bâtir une tour, ne s'assied pour calculer la dépense et voir s'il a de quoi la terminer, de peur qu'après avoir posé les fondements, il ne puisse l'achever, et que tous ceux qui le verront ne se mettent à le railler » (Luc 14 :28, 29).

Le budget d'une église est un document dynamique reflétant la mission, la vision et les besoins du ministère de l'église. Le but du budget est de développer un plan financier afin de faciliter le ministère pendant une année fiscale basée sur les revenus et les dépenses projetés. Certaines églises peuvent penser qu'elles sont trop petites pour avoir un budget. Avoir de petites sommes de revenus n'est pas un facteur déterminant si une organisation doit avoir un budget. Là où il y a des revenus et des dépenses, un budget est un outil de gestion nécessaire.

Développer ce document n'est pas la fin du processus. C'est le commencement – une étape significative. Chaque mois, une église ou un bureau national/régional/d'état doit compiler un rapport qui indique le revenu et les dépenses en cours, les montants budgétisés, la comparaison pour cette période, et le montant annuel à la date près. Ce rapport fournira à l'église une meilleure compréhension en matière de finances, notamment ses ressources et ses capacités financières.

Il existe plusieurs façons dont une église peut obtenir l'assistance en préparant un budget ou une autre matière financière. Le Département de Développement du Leadership et des Disciples de l'Eglise a développé une piste pastorale disponible en ligne. Ils ont deux cours pour votre référence. La première leçon est intitulée « Gestion Responsable des Finances de l'Eglise » dans le cours *Le Rôle du Ministre en tant que Leader*. La seconde est « Intendance Financière dans l'Eglise de Dieu de la Prophétie » dans le cours *Le Ministre et l'Eglise de Dieu de la Prophétie*. Toutes les deux sont disponibles en anglais, espagnol et français, et bientôt en portugais, Swahili et Afrikaans. Sur le site de l'Eglise de Dieu de la Prophétie (cogop.org), vous pouvez visualiser un webinaire sur la budgétisation. Vous avez également la possibilité de contacter le bureau du Directeur Exécutif des Finances aux Bureaux Internationaux soit tout membre du Comité des Finances et d'Intendance pour des questions et assistance.

Pour une pleine responsabilité, après qu'un budget est créé et approuvé, il doit être soumis au bureau de l'autorité supérieure directe. En tant que tel, une église locale soumettra une copie de son budget à son Presbytère Général, qui soumet son budget à l'Evêque Général qui, à son tour, soumet le sien au Comité Administratif des Bureaux Internationaux.

Le travail du budget est renforcé par les membres de l'église qui voient la vision de l'église pour le ministère et ont la passion de l'accomplir. Le processus de développement du budget est l'intendance des ressources financières confiées par des entités. Il ne s'agit pas d'argent mais de grandir en Christ, comme des croyants individuels, comme une congrégation et comme des administrateurs. Il est question de ministère envers la congrégation, envers la communauté, la nation et le monde.

Action Administrative pour la Section 3

Nous recommandons à chaque niveau de ministère de préparer un budget comme un outil de gestion et un rapport de comptabilité financière pour l'office de chaque niveau de ministère. Une fois le budget approuvé par le Comité Administratif National/Régional/Local ou un corps équivalent, il sera soumis au niveau ministériel auquel ce ministère rend compte. A l'issue de l'année fiscale, un rapport sur les revenus/dépenses réelles et les montants budgétisés doit être dressé, assorti d'explications fournies sur les écarts, et transmis à l'autorité compétente.

SECTION 4 : PARTICIPATION GLOBALE PAR LES DIMES

Le plan financier pour son église se trouve dans l'offrande et la dîme. Il n'y a finalement qu'une seule raison pour laquelle les Chrétiens doivent être des dîmeurs – parce que c'est biblique. Le mot *dîme* signifie « dixième. » Payer la dîme n'a pas été introduit par la loi ; au fait, cela a précédé et succédé à la loi de Moïse. La première mention de la dîme se trouve dans l'Ancien Testament en Genèse 14, lorsqu'Abraham se met en route pour libérer son neveu Lot des mains d'une coalition de rois qui envahissaient Sodome et Gomorrhe. Abraham non seulement parvient à réussir dans sa mission de secours, mais il emporte également avec lui une grande quantité de biens récupérés dans sa rencontre avec l'ennemi. Abraham était reconnaissant envers Dieu pour Ses bénédictions et sa réussite ; et par un cœur de reconnaissance, il a adoré Dieu en payant la dîme. Le verset 20 déclare « **Et Abraham lui donna la dîme de tout** », ce qui signifiait qu'Abraham donna à Melchisédech les dîmes de tout – c'est-à-dire un dixième de son revenu.

Des discussions continuent autour de la pertinence de la dîme, dégageant que le paiement de la dîme n'est plus une pratique nécessaire puisque « **[nous ne sommes], non sous la loi, mais sous la grâce** » (**Romains 4 :14**). Néanmoins, le principe de dîme fut introduit comme une pratique de gratitude et de foi par Abraham, que l'auteur de Romains appelle « **notre père à tous** » (**Romains 4 :16**).

Dieu a demandé à Israël de dîmer, et ils étaient liés par ce genre de commandement pour observer la Loi. C'était aux sacrificateurs lévites que les dîmes étaient payées. « **Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation** ». Autant qu'Abraham avait payé la dîme à Melchisédech, le sacrificateur, autant Moïse a exigé que la dîme soit payée à la postérité de Lévi. Ainsi, la dîme payée devait supporter l'œuvre que le sacrificateur faisait dans le tabernacle. En d'autres termes, la dîme devait être destinée au service de l'œuvre de Dieu, supporter les personnes consacrées au ministère (**Nombres 18 :24-29**), supporter les nécessiteux (**Deutéronome 14 :28, 29**), et supporter les initiatives d'atteinte (**Deutéronome 14 :28, 29**). Le prophète Malachie décrira plus tard un endroit physique comme la « **maison du trésor** », qui – selon nous – est la trésorerie de l'église dans laquelle la dîme doit être payée pour l'œuvre du Seigneur.

L'église du Nouveau Testament continue d'opérer sous ce but établi, qui est tridimensionnel. Premièrement, à travers les instructions de Paul à l'église de Corinthe, que « **ceux qui annoncent l'Évangile [vivent] de l'Évangile** » (**1 Corinthiens 9 :14**). Deuxièmement, à travers l'offrande de l'église primitive pour supporter les efforts missionnaires de Paul (**2 Corinthiens 11 :9 ; Philippiens 4 :15**). Troisièmement, à travers l'initiative de l'église primitive de prendre soin de ceux qui étaient dans le besoin (**Actes 4 :35 ; 6 :1-3**).

Bien que le Nouveau Testament n'enseigne pas explicitement sur le paiement de dîme, il implique sa continuité, et Jésus Christ en personne fait référence à la dîme dans les Évangiles, soutenant ainsi la pratique de payer la dîme lorsqu'il déclare ne pas être venu pour abolir la Loi ou les Prophètes, mais pour les accomplir (**Matthieu 5 :17**). Alors que Jésus a pris le temps de condamner plusieurs pratiques légalistes des Pharisiens, il applaudissait pour eux lorsque ces derniers payaient la dîme, disant « **c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses** » (**Matthieu 23 :23**).

Dieu nous défie de le mettre à l'épreuve pour notre propre bien, pour celui de ceux autour de nous et du monde : **« Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Éternel des armées. Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance » (Malachie 3 :10).**

Cet appel de Dieu pour une intendance de la dîme et l'offrande est aussi bien personnel que collectif. L'individu a la responsabilité d'être obéissant et fidèle avec tout ce qui lui a été confié : finance, temps, talent et ressources. Votre offrande fera que la Grande Commission soit accomplie comme Jésus le commande : **« Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde » (Matthieu 28 :19, 20).**

Collectivement, l'église doit être une bonne intendante de tout ce que Dieu a confié à ses soins. Son but est d'être impliqué dans chaque facette de la vie du croyant, en s'efforçant de continuer à répondre à tous les besoins de celui-ci. **« Tous ceux qui croyaient étaient dans le même lieu, et ils avaient tout en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, et ils en partageaient le produit entre tous, selon les besoins de chacun. Ils étaient chaque jour tous ensemble assidus au temple, ils rompaient le pain dans les maisons, et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur, louant Dieu, et trouvant grâce auprès de tout le peuple. Et le Seigneur ajoutait chaque jour à l'Eglise ceux qui étaient sauvés » (Actes 2 :44-47).**

Nos églises locales à travers le monde ne participent pas constamment et pleinement au partage de dix pourcent des dîmes des églises locales aux Bureaux Internationaux. A cet égard, nous saisissons cette occasion pour rappeler à toutes les églises locales la Recommandation pour la Dîme Collective, qui fut adoptée dans l'Assemblée de 2002.

Bien que nous devions éviter des demandes légalistes, la structure de la création de Dieu contient exactement le principe de la dîme et l'offrande. Dans le Nouveau Testament, des églises ont appris l'importance de partager leurs ressources pour répondre aux besoins des frères au-delà de leurs propres églises locales. L'apôtre Paul a amené l'église de Corinthe à suivre la pratique des églises de Galatie en partageant leurs ressources et dons dans le but d'aider l'église-mère à Jérusalem (**1 Corinthiens 16 :1-3**). Il les a appelés à la soumission dans l'amour à son autorité et à partager leurs bénédictions financières avec le plus grand corps. Similairement, notre Assemblée a donné à nos églises des directives aujourd'hui de pratiquer le partage de leurs dîmes et offrandes pour bénir l'Eglise globale. Pendant que les églises locales rendent leurs dons à cette autorité ordonnée par Dieu, elles aussi prospéreront à partir d'une telle obéissance dans l'amour. Dans l'histoire de notre Eglise, c'est notre pratique de supporter les ministères globaux de ce corps international au moyen du partage de dix pourcent des dîmes de nos églises locales envoyées aux Bureaux Internationaux, et par l'offrande des missions et projets, les Mains qui Aident, ainsi que les dépenses de l'Assemblée telles qu'adoptées par l'Assemblée Internationale.

Etant donné que ceci est une pratique bibliquement saine, nous recommandons, par conséquent, que nos congrégations dédicacées continuent dans les pratiques fidèles et charitables afin que nos futurs accusés de réception des pourcentages provenant de nations dans les régions du monde indiquent 100 pour cent de participation.

OFFRANDE POUR LES DEPENSES DE L'ASSEMBLEE

Tous les deux ans, nous nous réunissons dans le but de célébrer notre Assemblée Internationale et cet événement fournit une grande opportunité de communion fraternelle, d'inspiration et de connexion. L'Assemblée Internationale est également la plateforme où nous gérons les affaires de l'Eglise. L'Assemblée Internationale tient une place spéciale dans nos cœurs. Ses racines remontent à la fondation de ce mouvement, et elle est devenue un élément important de notre identité.

Dans notre 99^e Assemblée Internationale tenue en 2016, ce comité fit une recommandation de promouvoir une offrande annuelle dans le but de compenser les dépenses générées par l'Assemblée, ce qui fut approuvé. Grâce aux contributions généreuses de nos membres situés dans les sept régions du monde, nous avons été à mesure d'achever l'Assemblée de 2018 avec toutes les dépenses payées en intégralité. Comme nous tous donnons avec un cœur de générosité, étant convaincus que chacun de nos membres contribue au financement du coût de notre Assemblée Internationale, nous clôturerons cette rencontre importante avec toutes les dépenses payées.

Humblement Soumis,

Nathaniel Beneby
Clarence Berry
Daniel Felipe
Scott Gillum, Président
Clint Knowles
Ryan Napalo
Rupert Neblett
Paulette Wilbanks



FORMULAIRE DE RENONCEMENT A LA REMUNERATION

Nom de l'Eglise Locale :

Adresse de l'Eglise Locale :

Date : _____

Pasteur _____ s'engage de ne pas recevoir ce qui suit dans le salaire en servant comme pasteur de l'église locale de _____

NE PAS RECEVOIR :

- 100 pourcent des dîmes
- _____ Pourcent des Dîmes
- \$ _____ Par Mois dans les Dîmes

Le Trésorier de l'Eglise Locale est tenu de transmettre les dix pourcent des dîmes aux Bureaux Internationaux, et la somme désignée requise par le bureau d'état/régional/national. De plus, étant donné que le pasteur ne perçoit pas la dîme, dix pourcent de ce qu'il devait typiquement recevoir est à transmettre au bureau d'état/régional/national.

Signature du Pasteur : _____

Signature du Trésorier : _____

Date enregistré et soumis à la conférence de l'église locale : _____

Note : Une copie de ce document doit être transmise au pasteur et l'original conservé dans les dossiers de l'église. Une fois que ce document est dûment enregistré dans la conférence d'affaires, les dîmes reçues seront utilisées à la discrétion de l'église locale, du comité des finances, ou du comité administratif.

Note : Une copie signée de ce document doit être transmise à l'Evêque d'Etat/Régional/National, au pasteur, et l'original doit être conservé dans les dossiers de l'église.

